

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°31 arrête Permis d'occupation provisoire en date du 1^{er} avril 1924, autorisant le sieur Ali Mistry, à occuper une parcelle de terrain à Ben- der-Djedid...

n°31

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 avril 1924

Numéro JO
n° 329 du 30/04/1924

Date du numéro
30 avril 1924

TEXTE INTÉGRAL

Le sieur Ali Mistry, demeurant à Bender est autorisé à occuper à titre précaire et révocable au village de Bender-Dijedid, une parcelle de terrain de forme rectangulaire d'une superficie de 45 m², 59 environ mesurant 7 mètres de long sur 6 m, 920 de 'arge el borné au nord par une paillotte le séparant de l'avenue 15; à l'est par le terrain vague de Boulaos: au sud par des paillottes et à l'ouest par des paillottes le séparant du boulevard n° 25. L'alignement sera donné par le service des travaux publics après paiement au commissariat de police u droit fixe de 1 fr, prévu par l'arrêté du 23 juin 1900 Le présent permis est personnel et ne peut être transféré sans l'agrément de l'administration La parcelle occupée doit recevoir, dans le délai de 3 mois, à dater de ce jour, une paillotte dont les dimensions seront proportionnées au nombre d'individus à abriter L'administration se réserve expressément le droit de retirer la présente autorisation lorsque l'intérêt public ou toutes autres circonstances, quelles qu'elles soient, l'exigeront sans que le bénéficiaire puisse prétendre à une indemnité quelconque,

Le Gouverneur p. i.

JOULIA